

Paroisse de Levier

Mercredi 18 mars 2020, 13h.

Chers paroissiens,

Je me joins à notre délégué pastoral et aux membres de l'équipe de Coordination pastorale pour vous dire d'abord notre compassion avec les malades : ils peuvent, tout comme les personnes qui les soignent, compter sur notre prière. Notre pensée rejoint également tous les membres de la paroisse et tous les habitants de nos villages en ce temps de confinement.

À cause du Covid-19 et des mesures qu'il impose, ce temps de Carême, temps d'attente et de privation, est évidemment particulier cette année. La vie pastorale, fondée avant tout sur le contact humain, s'en trouve elle aussi modifiée. Nous sommes désormais invités à nous fonder davantage sur l'essentiel : fixons nos yeux sur Jésus Christ !

Sans savoir combien de temps durera la période de confinement et sans connaître le jour de la fin de l'épidémie, voici les mesures qui sont mises en place, et cela jusqu'à nouvel ordre :

Tous les rassemblements, même en petit nombre sont interdits : **les rencontres de « Caté » sont donc suspendues.** Comme pour l'école, nous invitons les parents à faire du « Caté à la maison » et surtout à prier en famille. Les temps ordinaires d'**adoration eucharistique** sont pour le moment suspendus ;

Tous les offices liturgiques sont, jusqu'à nouvel ordre, interdits, à l'exception des célébrations des funérailles et des mariages qui peuvent être conduites selon des modalités strictes. Cela signifie que **plus aucune messe n'est célébrée sur la paroisse, même dans l'intimité** (le prêtre célèbre seul, chaque jour) – la « **Marche de Pâques** » de doyenné est donc annulée cette année. Je comprends que cela soit difficile... Ce temps d'épreuve doit faire grandir notre foi, notre désir de l'Eucharistie et notre soif de Dieu ;

Les intentions de messes déjà reçues par la paroisse seront cependant toutes honorées : à chaque offrande correspondra une célébration, même si la date de celle-ci n'est pas connue et même si la célébration n'est pas annoncée. Vous pouvez donc continuer d'offrir à l'Église des intentions de messes pour les vivants et pour les défunts ;

Les funérailles seront célébrées (sans messe) dans la stricte intimité : l'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Seul celui qui conduit la célébration bénira le corps avec l'eau bénite ; les autres s'approcheront et s'inclineront sans toucher le cercueil. Elles pourront faire le signe de croix sur eux-mêmes. La préparation des funérailles avec les familles se fera seulement par téléphone ou par messagerie électronique ;

En ce qui concerne la **célébration des mariages**, il faudra nécessairement agir au cas par cas. Les fiancés sont invités à prendre contact avec le prêtre ou le diacre qui les prépare au mariage ;

Tous **les baptêmes** prévus à Pâques ou avant Pâques sont pour le moment reportés. Nous verrons d'ici deux semaines environ ce qu'il conviendra de faire pour les baptêmes prévus le 2^e dimanche de Pâques (19 avril) et prévus les dimanches suivants. Les préparations à ces baptêmes sont elles aussi reportées ;

Les célébrations communautaires et individuelles du **sacrement de pénitence et de réconciliation (confessions)** qui étaient prévues sur la paroisse sont annulées. Je demande aux paroissiens d'attendre la fin du confinement pour se confesser, même après la fête de Pâques. Que la conscience de tous soit en paix : à l'impossible, nul n'est tenu. Cependant, si, individuellement et pour une raison grave, vous besoin de recevoir le sacrement du pardon, contactez moi personnellement (abbefr@gmail.com). Sachez encore que dans des cas d'urgence et de gravité, je me déplacerai pour donner le sacrement des malades.

Les célébrations des « **premières communions** » et de la « **profession de foi** » sont prévues depuis plusieurs mois. À ce jour, nous ne pouvons pas savoir si elle sera ou non

maintenue (tout comme la retraite de « profession de foi » à Sancey). Nous informerons les familles dès que possible ;

Les permanences paroissiales et l'accueil sont fermés. Évidemment, la traditionnelle vente des œufs de Pâques est reportée.

Je vous invite à prier les uns pour les autres avec confiance – comptez sur ma prière. **« N'est-ce pas toi, Seigneur, qui reviendras nous faire vivre et qui seras la joie de ton peuple ? »** (Psaume 84, 7).

Notre-Dame des Forêts, priez pour nous !



Fr. Ruffiot +

Abbé Franck Ruffiot +
Curé de la paroisse

L'ensemble des évêques de France invite les Français à un geste commun le **mercredi 25 mars prochain**. Les catholiques lui donneront une signification particulière en raison de la fête de l'Annonciation, mais tout le monde peut s'y joindre : **déposer une bougie sur sa fenêtre au moment où les cloches sonneront [à 19h30]** sera une marque de communion de pensée et de prière avec les défunt, les malades et leurs proches, avec tous les soignants et tous ceux qui rendent possible la vie de notre pays. Ce sera aussi l'expression de notre désir que la sortie de l'épidémie nous trouve plus déterminés aux changements de mode de vie que nous savons nécessaires depuis des années. Nous, catholiques, demanderons en même temps à la Vierge Marie de remplir nos cœurs de foi, d'espérance et de charité en ces temps et de nous obtenir la grâce de l'Esprit-Saint pour que nous sachions trouver les gestes nécessaires.

« Un peu partout en France, les cloches de toutes les églises sonneront pendant dix minutes, non pour appeler les fidèles à s'y rendre, mais pour manifester notre fraternité et notre espoir commun ».